

SEANCE DU JEUDI 04 JUILLET 2013

Date de la convocation : 27.06.2013

Løan deux mille treize et le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Josette CRUVELLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Mmes et Mrs. CRUVELLIER Josette, ROUSSEAU André Jean Marie, CHAPPELLIER Claude, LENNE Grégory, LAURONT Mireille, MONTFORT Christiane, BRES Pascal, BERENGER Crystel, CHAPPELLIER Laurent.

Etaient absents : DARY Jean-Jacques et DEGUEURCE Christophe,

Procuration : DEGUEURCE C. à CRUVELLIER J.

Secrétaire de séance : ROUSSEAU André Jean Marie

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité

Objet: Décision modificative budgétaire

Madame Cruvellier expose qu'une erreur de report du résultat 2012 a été faite lors de la préparation du budget primitif de la commune. La somme de 113 910 a été portée, alors que le report est de 113 338 ¤.

Après délibération le conseil décide de réduire de la somme de 572 ¤ le compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » ainsi que le compte 022 « dépenses imprévues » qui passe de 4075 ¤ à 3503 ¤.

D'autres modifications seront à opérer pour acter le transfert de la compétence assainissement à Alès Agglomération, pour régulariser les amortissements antérieurs ainsi que pour amortir certaines subventions (opération obligatoire non pratiquée sur la commune)

Objet: Chemin de Patriargues ó Choix de l'entreprise pour le génie civil France Télécom et éclairage public

Madame Cruvellier rappelle au conseil que le SMDE du Gard doit très prochainement réaliser une mise en discrétion des réseaux de distribution électrique sur le chemin de Patriargues.

Elle rappelle également qu'en coordination avec le SMDE, la commune doit, dans le cadre de ses compétences, procéder à la dissimulation du réseau d'éclairage public et du réseau France Télécom.

En conséquence, et en raison du montant estimé inférieur à 90 000 ¤ /HT, la procédure appliquée est une procédure adaptée, suivant l'article 28 du CMP. Une consultation a été lancée auprès de trois entreprises spécialisées :

*ETE VALETTE Alès

*SPIE- Alès

*CEGELEC Alès

Les résultats de la consultation s'établissent ainsi :

*ETE VALETTE : -17% pour l'EP et le FT

*SPIE : -11% pour l'EP et le FT

*CEGELEC : -9% pour l'EP et +9% pour le FT

Après examen des propositions, Madame le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise ETE VALETTE qui est économiquement la plus intéressante.

Ainsi la dépense prévisible, compte tenu du rabais de -17% consenti par l'entreprise s'élèvera à :

Pour les travaux Eclairage Public : 17 546.08 € TTC

Pour les travaux France Télécom : 21 650.24 € TTC

Après avoir ouï l'exposé de madame le Maire et en avoir délibéré, le conseil :

Approuve la proposition de Madame le Maire pour retenir l'offre de l'entreprise ETE VALETTE qui a consenti un rabais de -17%

Autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces concernant la dévolution de ces travaux, ordres de services et règlements.

Questions diverses

Découpage des cantons : Le projet présenté par le Préfet et le Président du Conseil Général nous rattache le canton de Lédignan avec ceux de Quissac et de Sauve et ne tient pas compte de l'intercommunalité.

Impasse du Puits Communal : Visite de France Domaines le mardi 9 juillet à 14 heures.

Travaux : début du chantier chemin de Patriargues le 1^{er} juillet 2013.

Clôture de la Place de la Fontaine d'Estelle : semaine du 8 juillet

La Poste nous a fourni la nouvelle boîte aux lettres

Site internet : M Vettu fera une deuxième présentation le 9 juillet.

Repas du 13 juillet : mise en place de l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 20 minutes.